

COMMUNE DE CORSEAUX



CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

10 février 2025, à 20h00
Salle du Conseil communal

Présidence
Madame Corinne Borloz

Mme la Présidente salue l'assemblée et souhaite une cordiale bienvenue à tous.

C'est à une séance ordinaire que le Conseil a été convié par un courrier daté du 28 janvier 2025.

Mme la Présidente salue la présence de la Municipalité incorpore, de Mme Pilloud, Secrétaire municipale, de M. Ansermet, représentant de Police Riviera, de Mme Anaïs Paschoud, huissière, ainsi que du public.

Le Bureau est représenté par Mme Corinne Borloz, Présidente, ainsi que par Mmes Patricia Gremion et Martine Jacomelli, scrutatrices. La secrétaire est Mme Laurence Negro-Chochard.

30 Conseiller-ère-s répondent à l'appel.

Excusé-e-s : Mmes et MM. Arnaud Gantenbein, Roberto Trüb, Daniel Mangili, Nathalie Le Pogam, Catherine Mürset, Alain Debétaz, Vivienne Rignall et Céline Azienda Jarry-Lacombe

Absent-e-s : Mmes Sonia Nour et Karin Gartenmann

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024
4. Election d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal de l'ASR
Modification des statuts
5. Correspondance
6. Réponse à l'interpellation de M. Sébastien Groux intitulée "La gestion de nos déchets"
7. Communications de la Municipalité
8. Communications du bureau
9. Communications des représentant-e-s du Conseil communal aux délégations permanentes
10. Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour de la séance est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024

La discussion est ouverte.

Mme la Présidente demande de corriger la composition de la commission des finances aux points 7 et 8, à savoir qu'elle était notamment composée de Mme Jacomelli et non de M. Oriella.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Au vote, le procès-verbal est accepté à la majorité moins 3 abstentions.

4. Election d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal de l'ASR Suite à la modification des statuts de l'association

M. Luzio propose la candidature de M. Jean-Paul Gremion.

M. Gremion est élu délégué au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera tacitement et par applaudissements selon l'art. 43 al. 3 du Règlement du Conseil communal.

5. Correspondance

Le Bureau a reçu la démission de M. Lionel Büchi, Conseiller communal, qui a quitté la commune. Mme la Présidente donne la lecture de cette lettre.

La Municipalité a transmis au bureau, conformément à l'article 63 du Conseil communal, une demande de prolongation du délai de réponse à la motion intitulée « étude de faisabilité de projet pour la construction d'une garderie d'enfant sur la parcelle communale proche du collège communal » déposée lors de la séance du 15 avril 2024 par M. le Conseiller communal Jean-Paul Gremion. La motion a été reconnue comme irrecevable (avis de droit cantonal) et la Municipalité en a informé le Conseil communal et le motionnaire par une communication lors de la séance du 17 juin 2024. La Municipalité souhaite cependant compléter le rapport qui constatera l'irrecevabilité par une réponse sur le fond. Or, cette dernière dépend à l'heure actuelle de diverses informations et décisions qui ne sont pas encore en sa possession. Tout en espérant pouvoir présenter ce rapport lors de la séance du Conseil du 7 avril 2025, elle ne peut pas le garantir. Au vu de ce qui précède, la Municipalité remercie d'avance le bureau de prendre note de ce retard et assure qu'elle met tout en œuvre pour respecter les délais réglementaires. Une copie de ce courrier a été transmise à M. Gremion.

M. Gremion en prend note.

La discussion est close.

6. Réponse à l'interpellation par M. Groux intitulée « La gestion de nos déchets »

La Municipalité a répondu par écrit à l'interpellation déposée par M. Sébastien Groux.

M. Groux prend acte de la réponse de la Municipalité.

La discussion est close.

7. Communications de la Municipalité

La Municipalité n'a aucune communication à transmettre.

8. Communication du bureau

Le bureau a nommé une commission ad hoc pour l'étude du préavis 02-2025 relatif à la demande de crédit pour la mise aux normes des barrières et des garde-corps des préaux des collèges et de la cour de Châtonneyres et pour le réaménagement du terrain multisports des collèges.

Celle-ci est composée de

Mme et MM. Monica Gayed (1^{er} membre)
Manuel Kellenberger
Christian Rattaz
Jean-Paul Neyroud
Roberto Trüb

Pour faire suite à la proposition de M. David Rochat concernant l'envoi des documents par voie électronique (annexes ou lien sur le site internet), les Conseillères et Conseillers ont retourné au bureau le coupon-réponse complété, hormis quatre membres, qui sont invités à le faire. Dans l'intervalle, ils recevront toujours les documents papier.

La mise en place de ce nouveau système sera effective à partir de la séance d'avril 2025.

Il est précisé que le rapport de gestion, les comptes et le budget seront systématiquement transmis sous forme papier à tous les Conseillères et Conseillers, ceci afin d'en faciliter la lecture.

Mme la Présidente invite les Conseillères et Conseillers motivés à se présenter aux prochaines élections communales de 2026 et à recruter de nouveaux membres.

9. Communication des représentants du Conseil communal aux délégations permanentes

M. Marmier, pour l'ASR, indique qu'une séance a eu lieu le 30 janvier 2025, durant laquelle l'Inspecteur cantonal de la défense contre l'incendie et le secours a été convié par le Président, en réponse aux rumeurs circulant concernant la caserne de Vevey. L'Inspecteur a confirmé que les casernes sont correctement gérées.

Il a été également répondu à la question de Mme Dohr, Conseillère à Vevey, concernant le nombre de policiers et d'assistants de police employés par l'ASR. M. Marmier n'a malheureusement pas noté ces chiffres.

M. Rochat complète en précisant que l'ASR compte 108 EPT policiers uniformés et 17 ASP.

Une autre question, posée au codir, portait sur la possibilité de maintenir des agents de police en permanence à la gare de Vevey. La réponse a été négative.

Enfin, en complément à la réponse donnée à Mme Borloz concernant l'avancée de la taskforce sur le deal de rue, M. Marmier partage ici son avis personnel : bien qu'il y ait des réunions régulières entre la Police cantonale, les communes et l'ASR, il lui semble que, sur le terrain, les actions ne progressent pas aussi rapidement que la population l'attendrait.

10. Divers et propositions individuelles

Mme Jacomelli, membre du Club 55+, qui bénéficie des locaux mis à disposition par la commune, qu'elle remercie vivement, fait part d'un problème concernant le mobilier, en particulier les tables de Châtonneyres et du carnotzet des Jordils. Ces tables, en raison de leur poids, sont très difficiles à manipuler tant pour les utilisateurs que pour le personnel communal, lequel est toujours serviable. La Conseillère demande si un remplacement de ces tables par des modèles plus faciles à déplacer pourrait être envisagé.

M. Gremion propose de ne plus adresser les courriels avec les pavés d'adresses e-mail, mais en Cci, ceci afin d'éviter les piratages.

Mme la Présidente prend note de cette remarque.

M. Oriella demande à M. le Syndic des précisions concernant la communication qu'il a reçue au sujet la séance des commissions concernant les VMCW agendée au jeudi 27 février 2025, à 19h30, à La Tour-de-Peilz, séance à laquelle la commission des finances doit participer. À l'exception de cette information, M. Oriella ne dispose d'aucun autre détail concernant cette réunion.

M. le Syndic précise qu'il rencontrera la commission des finances à l'issue de cette séance pour fixer une date et fournir des informations complémentaires à ce sujet.

M. Marmier rappelle que le Conseil avait demandé à la Municipalité un programme de législation, qui a bien été fourni, ce dont il la remercie. L'Exécutif avait promis une mise à jour semestrielle ou trimestrielle ; or aucune nouvelle version n'a été transmise.

M. le Syndic confirme et en prend note.

M. Neyroud pose une question concernant la fréquence du ramassage des papiers, qui se fait désormais chaque semaine.

Mme Carruzzo répond que ce ramassage hebdomadaire résulte d'un contrat avec la commune de Corsier, et que le camion effectue les ramassages pour les deux communes simultanément, sans surcoût. Cela permet d'assurer un meilleur confort de collecte en porte-à-porte.

M. Rochat revient sur la circulation routière lors des départs au ski du vendredi soir et demande s'il serait possible de mettre en place des mesures pour éviter que les véhicules empruntent le chemin Félix Cornu.

M. Luzio, qui habite à l'entrée du village, complète en soulignant que la situation est difficile pour les personnes qui empruntent cet axe. Des conducteurs attendent longtemps au feu avant de pouvoir passer en raison des véhicules qui sont encolonnés.

M. le Syndic de préciser que la Municipalité est consciente du problème, qu'elle comprend ces remarques et a abordé ce sujet à de nombreuses reprises. Les solutions ne sont pas faciles à trouver. Toute proposition est bienvenue.

M. Michaux a assisté la semaine dernière à une séance de commission de l'ASR au cours de laquelle a été présenté un préavis d'un montant de CHF 1,2 millions concernant la refonte de l'infrastructure informatique de l'ASR, afin de la rendre indépendante. Bien que cette somme semble importante, elle s'inscrit également dans la perspective de mettre en place un programme visant à installer des radars pour mesurer la circulation aux entrées du territoire de l'ASR, dans le but de mieux canaliser les flux de véhicules. Ce projet entraînera également d'autres dépenses, notamment pour l'achat des radars. Des réflexions sont en cours sur l'ensemble de l'agglomération sur l'instauration d'une signalisation dynamique, qui pourrait être activée en fonction du trafic.

M. Luzio demande s'il existe une commission au sein de l'ASICC qui étudie la problématique de l'intelligence artificielle.

M. Paschoud répond que la loi scolaire prévoit que certaines tâches sont prises en charge par l'État, tandis que d'autres relèvent des communes. L'ASICC gère les aspects communaux, tels que les transports scolaires, l'organisation des devoirs surveillés, le financement des camps, etc. La pédagogie, quant à elle, est de la compétence de l'État. L'Etat travaille sur l'éducation numérique, mais l'ASICC n'est pas liée à cette problématique.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Mme la Présidente lève la séance à 20h33.

La Présidente



Corinne Borloz



La Secrétaire



Laurence Negro-Chochard